

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

  
Terre de jeu & d'équilibre

N°622 - ÉDITION DU 23 DÉCEMBRE 2022



**FERMETURE  
EXCEPTIONNELLE**

Le District sera fermé le lundi 26 décembre 2022 et le lundi 02 janvier 2023.



Au terme d'une compétition acharnée, et d'une Finale des plus spectaculaires, les Bleus de Didier Deschamps sont vice-champions du monde !



L'équipe de OJLM Championne de France de Sport Adapté pour la 2ème année consécutive, se qualifie pour représenter la France et le Val-d'Oise à la Ligue des Champions !



## Formation FMI



Le Vendredi  
13 Janvier 2023  
à 19h00  
au DVOF

## Service civique : PEF l'engagement citoyen



Pour ce mois de décembre nous vous proposons de mettre en avant une des nombreuses actions PEF rendus par les services civiques. Sofiane OUMOKRANE jeune volontaire du Club FOOT INDOOR LOISIR (Goussainville) livre une action dont le thème est l'Engagement Citoyen lié à la fiche « Un monde idéal »

## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Comité d'Appel chargé des affaires courantes
- Statuts et Règlements
- Football Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives
- Fair-Play & de l'Éthique



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département



CDOS  
VAL-D'OISE



Gourman Dit  
RECEPTION

EAGLES



  
Terre de jeu & d'équilibre



## COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 20 décembre 2022

ES HERBLAY / FC ST BRICE  
U16 D3/B du 09/10/2022

Appel du Club de St Brice FC de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 21/11/2022 ayant décidé de donner le match référencé comme acquis sur le terrain, le joueur de l'ES Herblay mis en cause ayant purgé sa suspension.

**Président :** M. DIAZ  
**Présents :** Mme ESCROIGNARD  
MM BOISDENGHIEEN – JONQUOIS – VERNET  
**Assiste :** M. BARRAU

Le Comité,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Statuant en appel  
Constata que la procédure est respectée,  
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

### Pour ES Herblay

Monsieur le représentant Francis Fernandes  
Le responsable de l'équipe Anicet Fléa

### Pour FC St Brice

Monsieur le représentant Claude Macina

Considérant que :

- À la suite du match référencé, qui s'est terminé sur le score de 3 à 0, le club de St Brice a fait une demande d'évocation constatant qu'un joueur de l'ES Herblay pouvait être sous le coup d'une suspension
- Conformément à l'article 33 Ter du Règlement Sportif du DVOF, la Commission de 1<sup>ère</sup> instance a considéré cette demande d'évocation comme recevable sur la forme, et a instruit sur le fond
- La Commission de 1<sup>ère</sup> instance a constaté que le joueur concerné (Chapelle Vedy Owen) a fait l'objet d'une décision de 3 matchs fermes de suspension à compter du 16/04/2022, alors qu'il évoluait avec l'équipe U14 du FC Herblay sur la saison 2021/2022
- La Commission de 1<sup>ère</sup> instance a constaté que ledit joueur avait purgé 2 matchs les 14/05/2022 et 04/06/2022 (respectivement contre Sarcelles AAS 4 et contre Gonesse RC 1) avec l'équipe U14
- Ledit joueur a repris la compétition avec l'équipe U16 de l'ES Herblay sur le début de saison 2022/2023
- Qu'à la date de l'évocation de St Brice, à savoir le 11/10/2022, et à l'ouverture du dossier réglementaire le 17/10/2022, le match ES Herblay/Ermont AS du 02/10/2022 n'était pas homologué, conformément à



l'article 21 du RS du DVOF et à la règle du trentième jour, et ce nonobstant la demande d'évocation faite par le club d'Ermont AS par la suite qui ne peut que renforcer cette situation,

- La Commission a décidé dans son PV du 21/11/2022 de donner « perdu par pénalité » le 1<sup>er</sup> match non homologué de l'équipe ayant fait participer ledit joueur suspendu, à savoir le match ES Herblay/Ermont AS du 02/10/2022, et a infligé une sanction d'1 match de suspension ferme à Monsieur Chapelle Vedy Owen à compter du 28/11/2022 soit au lundi qui suit la décision,
- L'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF rappelle que : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe »
- La Commission de 1<sup>ère</sup> instance ne pouvait donc pas agir sur le match référencé en objet, considérant que les 3 matchs de suspension étaient ainsi purgés par les éléments précités, et a donc déclaré le match ES Herblay – St Brice FC comme acquis sur le terrain
- Le représentant de St Brice FC soutient que l'article 226 des RG de la FFF n'a pas été correctement appliqué par la Commission de 1<sup>ère</sup> instance, au motif que les 3 matchs de suspension doivent être purgés au sein de l'équipe avec laquelle le joueur reprend la compétition, l'article ne prévoyant pas une exception pour les clubs nouvellement affiliés, ce qui est le cas de l'ES Herblay
- Les Membres du présent Comité d'Appel constate effectivement que la lecture stricto sensu peut amener à cette interprétation, mais relèvent qu'il serait inéquitable, contraire à l'esprit du texte, et contraire à la jurisprudence fédérale et régionale de faire purger l'intégralité d'une suspension à un licencié qui se licencie dans un club nouvellement affilié, celui-ci n'ayant donc pas de calendrier sur la saison précédente, alors que le licencié a purgé tout ou partie de sa peine avec sa précédente équipe,
- L'interprétation du FC St Brice aurait pour conséquence d'empêcher un licencié de participer (en l'espèce) à 5 matchs de compétitions officielles pour une suspension de 3 matchs, privant ainsi le licencié de son droit de jouer et revenant à infliger une double sanction, ce qui est encore une fois injuste,
- Le Comité d'Appel se réfère à la décision récente de la Commission Régionale d'Appel de la LPIFF du 13/12/2022 qui confirme pour le cas d'espèce de l'ES Herblay que : « eu égard à la situation particulière de l'ES Herblay pour la saison 2022/2023, seul le reliquat éventuel de la suspension qui restait applicable au joueur [...] est à purger avec l'équipe au sein de laquelle l'intéressé entend reprendre la compétition au sein de son nouveau club »
- la présente décision constitue à la fois une décision de principe et d'autorité, qui s'impose tant en Commission de 1<sup>ère</sup> Instance qu'en Commission d'Appel
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

#### **Décision :**

Décision : **Confirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> Instance.**

#### **Impute les frais d'appel de 64€ à St Brice FC**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

*Président de séance*  
José DIAZ

*Secrétaire de séance*  
Brendan BARRA



## STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 19 DECEMBRE 2022

**Présents** : MM. BAILLIEZ – LETELLIER - MEHREZ

**Excusés** : MM. FAUGERON – ANTUNES

**Assiste** : M. BADIANE

### INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

## EVOCATION

### REPRISE DU DOSSIER OL ADAMOIS

Match n°24685138 du 04/12/2022 U18 D1 A USO BEZONS / OL ADAMOIS

Le club de USO BEZONS n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **KANTE Sambacourou licence 2546733813** à du club de **USO BEZONS** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 21/11/2022.

Considérant que le 27/11/2022, il n'avait pas purgé son match de suspension contre Argenteuil RC 2, la Commission se doit de revenir sur ce match car il n'est pas encore homologué.

Article 21 du Règlements Sportifs du DVOF.

Match de référence : *match n° 24685131 ARGENTEUIL RC 2 / BEZONS USO 1 U18 D1 du 27/11/2022*

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **USO BEZONS** pour l'inscription et la participation du joueur **KANTE Sambacourou licence 2546733813** à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ARGENTEUIL RC 2**.

**AMENDE : 100€ (USO BEZONS) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**CREDIT: RC ARGENTEUIL: 43,50 €**

**DEBIT: USO BEZONS: 53,50 €**

**USO BEZONS: 0 BUT - 1 POINT**

**ARGENTEUIL RC : 3 BUT 3 POINTS**

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **KANTE Sambacourou licence 2546733813** à date d'effet le 26/12/2022.

**ACS CORMEILLAIS**

Match n°24685124 du 13/11/2022 U18 D1 A USO BEZONS / ACS CORMEILLAIS

Le club de USO BEZONS n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **SAHILA ILHAN licence 2547092049** à du club de **USO BEZONS** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 06/06/2022.

Considérant que le 13/11/2022 il n'avait pas purgé son troisième match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **USO BEZONS** pour l'inscription et la participation du joueur **SAHILA ILHAN licence 2547092049** à qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ACS CORMEILLAIS**

**AMENDE : 100€ (USO BEZONS) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.**

**CREDIT : ACS CORMEILLAIS : 43,50 €**

**DEBIT : USO BEZONS : 53,50 €**

**USO BEZONS : 0 BUT - 1 POINT**

**ACS CORMEILLAIS : 0 BUTS 3 POINTS**

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **SAHILA ILHAN licence 2547092049** à date d'effet le 26/12/2022.

**COSMO TAVERNY**

Match n°24685396 du 27/11/2022 U18 D2 B COSMO TAVERNY 1 / ARNOUVILLE AS 1

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY 1 (évocation)**

A la suite de la demande d'évocation du club de **COSMO TAVERNY 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ARNOUVILLE AS 1** sur l'inscription et la participation du joueur **LAPERT Chris licence 2546906493** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **LAPERT Chris licence 2546906493** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

**Date d'effet de la suspension le 21/11/2022**

[Réponse impérative avant le 09/01/2023 avant 12h00](#)

**ST BRICE FC**

Match n°24689692 du 11/12/2022 U16 D3 B ST BRICE FC4 / ERMONT AS2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE FC4 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST BRICE FC4** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ERMONT AS2** sur l'inscription et la participation du joueur **COULIBALY Hamza licence 2547953553** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **COULIBALY Hamza licence 2547953553** inscrit sur la feuille de match est susceptible de ne pas être qualifié à la date de la rencontre ci-dessus.

[Réponse impérative avant le 09/01/2023 avant 12h00](#)

**OL ADAMOIS**

Match n°24685274 du 11/12/2022 U18 D2 A VAUREAL FCM / ADAMOIS OL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL 21 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ADAMOIS OL 2** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **VAUREAL FCM** sur l'inscription et la participation du joueur **NGISILU Manuel licence 2547474254** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **NGISILU Manuel licence 2547474254** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 05/12/2022

[Réponse impérative avant le 09/01/2023 avant 12h00](#)

**ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT**

Match n°24660932 du 27/11/2022 SENIORS D4.A ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT/ ES HERBLAY

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ES HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation hors période sur la rencontre ci-dessus.

Joueurs :

- GADJARD Teddy licence n° 2329952530
- LOYANT Vincent licence n° 2545031305
- BATCHILLY Mohamed licence n° 9602805507
- SEVRIN CABRAL Marlon licence n° 2544648999

[Réponse impérative avant le 09/01/2023 avant 12h00](#)



## RESERVE

## FRETTOISE ES

Match n°24660932 du 10/12/2022 U14 D4 FRETTOISE ES 1 / BEAUCHAMP AS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FRETTOISE ES 1 (réserve)

Réserve du club de **FRETTOISE ES 1** confirmée le 10 DECEMBRE 2022 sur la participation des joueurs de l'équipe de **BEAUCHAMP AS 2** Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, quatre joueurs de l'équipe supérieure du club de **BEAUCHAMP AS 2** ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

MANACH Lenny joueur licence 2547641799

BIAVANGA TANDU Thomerce joueur licence 2547295251

NIAKATE Makant joueur licence 2547681350

AANGOUR Ylies joueur licence 2548124273

Réserve recevable en la forme, fondée

Match de référence : Match de référence : BEAUCHAMP AS 1 / ESSG 3 U14 D3 C du 03/12/2022

La commission donne match perdu par pénalité au club de **BEAUCHAMP AS** pour la participation des joueurs nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.

CREDIT : FRETTOISE ES 1 : 43,50 €

DEBIT : BEAUCHAMP AS : 53,50 €

BEAUCHAMP AS : 0 BUT : - 1 POINT

FRETTOISE ES 1 : 2 BUTS 3 POINTS

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF  
AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
(Art 44.4)

## CHAMPIONNAT

## Criterium Seniors F A 8 / Phase 1 / Poule B

Journée du 13 DECEMBRE 2022

Ermont As 1	Viarmes Asnieres OI 1	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------------	-----------------------------

Ermont As 1 : 100€ AMENDE

Viarmes Asnieres OI 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U 14 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Goussainville Fc 2	Eragny Fc 2	Les deux clubs responsables
--------------------	-------------	-----------------------------

Goussainville Fc 2 : AVERTISSEMENT

Eragny Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Ent. Es Marly Fonteyn 2	Mery Meriel Bessanco 2	Les deux clubs responsables
-------------------------	------------------------	-----------------------------

Ent. Es Marly Fonte 2 : AVERTISSEMENT

Mery Meriel Bessanco 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Deuil Enghien Fc 2	Viarmes Asnieres Ol. 2	Les deux clubs responsables
--------------------	------------------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 2 : AVERTISSEMENT

Viarmes Asnieres Ol. 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Argenteuil Fc 2	St Ouen L'Aumone As 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 2 : AVERTISSEMENT

St Ouen L'Aumone As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Critérium Avenir U11 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Argenteuil Fc 1	St Ouen L'Aumone As 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 1 : AVERTISSEMENT

St Ouen L'Aumone As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Sarcelles Aas 2	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 2 : AVERTISSEMENT

Cosmo Taverny 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Crîtérium U13 Féminine A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Bezons Uso 1	Adamois O. 1	Les deux clubs responsables
--------------	--------------	-----------------------------

Bezons Uso 1 : 100€ AMENDE

Adamois O. 1 : AVERTISSEMENT

## U U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Ent. Boissy/Chars 1	Survilliers Avenir 2	Les deux clubs responsables
---------------------	----------------------	-----------------------------

Ent. Boissy/Chars 1 : AVERTISSEMENT

Survilliers Avenir 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Presles Usl 1	Survilliers Avenir 1	Les deux clubs responsables
---------------	----------------------	-----------------------------

Presles Usl 1 : 100€ AMENDE

Survilliers Avenir 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Fontenay Fc 2	Garges Fcm 4	Les deux clubs responsables
---------------	--------------	-----------------------------

Fontenay Fc 2 : AVERTISSEMENT

Garges Fcm 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



## U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Domont Fc 1	Bouffémont Acf 1	Les deux clubs responsables
-------------	------------------	-----------------------------

Domont Fc 1 : AVERTISSEMENT

Bouffémont Acf 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Vexin A.S. 1	Pontoisienne Js 1	Les deux clubs responsables
--------------	-------------------	-----------------------------

Vexin A.S. 1 : AVERTISSEMENT

Pontoisienne Js 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Neuville S/ Oise As 2	Cosmo Taverny 3	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------	-----------------------------

Neuville S/ Oise As 2 : AVERTISSEMENT

Cosmo Taverny 3 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Puiseux Louvres 95 1	Franconville Fc 3	Les deux clubs responsables
----------------------	-------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE

Franconville Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Puiseux Louvres 95 2	Franconville Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------------	-------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 2 : 100€ AMENDE

Franconville Fc 4 : AVERTISSEMENT



La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

## Criterium Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 17 DECEMBRE 2022

Foot Indoor Loisir 1	Marcouville City Cp 1	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------------	-----------------------------

Foot Indoor Loisir 1 : 100€ AMENDE  
 Marcouville City Cp 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 12 DECEMBRE 2022  
 AVERTISSEMENT FMI 1<sup>ère</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> NON-UTILISATION DE LA TABLETTE  
 (Art 44.4)**

## Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Attainville Futsal C 2	As Futsal Argenteuil 1	RETRAIT
------------------------	------------------------	---------

Attainville Futsal C 2 : RETRAIT AMENDE  
 As Futsal Argenteuil 1 : RETRAIT AMENDE

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Cergy Pontoise Fc 5	St Prix Es 1	RETRAIT
---------------------	--------------	---------

Cergy Pontoise Fc 5 : RETRAIT AMENDE  
 St Prix Es 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Deuil Enghien Fc 6	Ecouen Fc 3	Deuil Enghien Fc 6 responsable
--------------------	-------------	--------------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

## U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Deuil Enghien Fc 5	En Ecouen Bouffémont 4	Deuil Enghien Fc 5 responsable
--------------------	------------------------	--------------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.



### U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Deuil Enghien Fc 4	Ecouen Fc 1	Deuil Enghien Fc 4 responsable
--------------------	-------------	--------------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

### U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule I

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Eaubonne Csm 1	St Ouen L'Aumone As 3	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

### U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule K

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Eaubonne Csm 3	St Ouen L'Aumone As 5	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

### U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule L

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Eaubonne Csm 4	St Ouen L'Aumone As 6	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------------	-----------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

### U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule M

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Gonesse Rc 5	Villiers Le Bel Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------	----------------------	-----------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.

### U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule N

Journée du 10 DECEMBRE 2022

Gonesse Rc 6	Villiers Le Bel Fc 2	Les deux clubs responsables
--------------	----------------------	-----------------------------

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI le lundi avant 14h suivant la date de la rencontre sans cette information la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2022

**Présents** Mmes Gontarczyk (Présidente) – Bastos  
MM. Le Nagard – Sénécal

**Assiste** Mme Escroignard (Comité)

**Excusés** MM. Allard (CTDAP) – Jasemin

### INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

---

#### RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.  
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur [footclub.fr](http://footclub.fr).

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

---

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

---

***ATTENTION*** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



## COURRIERS DES CLUBS

**ADAMOIS OL** : Mail du 17 12 22

Pris note de l'absence non avisée de l'équipe COSMO TAVERNY 4 sur critérium U12/U13 du 10 12 22

**ADAMOIS OL** : Mail du 14 12 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U12/U13 du 17 12 22 à BEZONS USO

**ARGENTEUIL FC** : Mail du 19 12 22

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11

**ARGENTEUIL FC** : Mail d 16 12 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium Avenir U10 & U11 du 17 12 22 contre ST OUEN AS

**BRUYÈRES BERNES USM** : Mail du 16 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 & 18 12 22

**DEUIL ENGHIEU FC** : Mail du 18 12 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U12/U13, soit 1 Série 3 et 1 série 4

**DEUIL ENGHIEU FC** : Mail du 15 11 22

Pris note de votre information sur le dépôt des feuilles dans FAL pour centre 7 du plateau U6/U7 du 03 12 22.

**DOMONT FC** : Mail du 19 12 22

Pris note de votre interrogation concernant les amendes. La commission vous a imputé une amende de 30€ sur PV du 28 11 22 pour non-réception de la feuille de présence de vos équipes sur Centre n° 5 du plateau U8 N2 du 01 10 22 à DEUIL ENGHIEU. La feuille n'étant toujours déposée dans FAL, la commission maintient l'amende

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : Mail du 16 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 & 18 12 22

**ENTENTE SSG** : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de match U10/U11 du 12 11 22

**ENTENTE SSG** : Mail du 19 12 22

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour non-réception suite 2<sup>ème</sup> appel sur critérium U10/U11. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

**EZANVILLE US** : Mail du 15 12 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11, soit 1 série 4

**FRETTOISE ES** : Mail du 17 12 22

Pris note de la liste de vos joueurs sur matchs U10/U11 contre STL EU FC

**GONESSE RC** : Mail du 17 12 22

Pris note de votre demande de désengagement d'une équipe sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U12/U13

**HERBLAY ES** : Mail du 16 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 & 18 12 22

**LE THILLAY ESM** : Mail du 15 12 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 17 12 22 contre PONTOISIENNE JS



**MONTMORENCY FC** : Mail du 13 12 22

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11, soit 1 série 3

**MONTMORENCY FC** : Mail du 15 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 & 18 12 22

**MONTIGNY FC** : Mail du 14 12 22

Pris note de votre demande d'engager 5 équipes sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11, et 4 équipes sur le critérium U12/U13

**PERSAN US** : Mail du 21 12 22

Pris note du retrait de vos équipes Avenir U12/U13 pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Pris note de votre demande d'engagement d'une 3<sup>ème</sup> équipe u13 en critérium série 3.

**PRESLES USL** : Mail du 16 12 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir la rencontre U10/U11 contre SURVILLIERS AVENIR du 17 12 22. La commission vous demande de lui adresser l'arrêté municipale de fermeture.

**PUISEUX LOUVRES FC** : Mail du 16 12 22

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11, et 2 équipes supplémentaires sur le critérium U12/U13

**ST BRICE FC** : Mail du 13 12 22

La commission accuse réception des feuilles du centre n° 14 du plateau U8 du 10 12 22. La commission vous informe que c'est à vous de les déposer dans FAL comme inscrit dans différents PV

**VEXIN AS** : Mail du 12 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 12 22

**VIARMES ASNIÈRES OL** : Mail du 16 12 22

Pris note de votre demande de désengagement d'une équipe sur la 2<sup>ème</sup> phase du critérium U10/U11

**VIARMES ASNIÈRES OL** : Mail du 14 12 22

Pris note de la fermeture de vos installations les 17 & 18 12 22

**VIARMES ASNIÈRES OL** : Mail du 28 11 22

Les rencontres du 15 10 reportées au 07 01 23 sont prioritaires sur les autres matchs.

Toutes les autres rencontres sont reportées sans date. La commission laisse le choix de la date aux clubs dans la mesure du possible.

## COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

## REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE 2022

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.



## RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

### 2<sup>ème</sup> PHASE

#### U6 / U7 & U8 / U9

La commission vous informe que la période pour l'engagement de vos équipes U6/U7 & U8/U9 pour la 2<sup>ème</sup> phase est comprise entre le 15 et le 31 décembre 2022. Après cette date il ne vous sera plus possible d'engager vos équipes.

Pour rappel : l'heure du début des plateaux est fixée à 9h30 avec une arrivée des clubs sur les centres à 9h00

Toute demande de modification d'horaire doit être faite via la messagerie officielle des clubs et validée par la commission.

## COUPE DU COMITÉ U12

### 2<sup>ème</sup> TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

**Pour le deuxième tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**

**Début de la jonglerie à 13h30 et des rencontres à 13h45**

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les **deux premiers** de chaque centre seront qualifiés pour le 3<sup>ème</sup> tour prévu le **11 Mars 2023**.

#### **RAPPEL**

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au tour précédent de la Coupe U12 avec une autre équipe sous peine de disqualification.

**En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.**

**Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.**

**Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :**

**Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.**

**Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.**



**En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 23 JANVIER 2023, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de toutes les feuilles de présence de tous les clubs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.**

**Les centres qui ne pourront avoir lieu ce Samedi 14 Janvier 2023, seront reportés le Samedi 21 Janvier 2023**

Centre 1	ST PRIX ES	Centre 2	GOUSSAINVILLE FC	Centre 3	DEUIL ENGHIEU FC	Centre 4	EAUBONNE CSM
	ST PRIX ES 1		GOUSSAINVILLE FC 1		DEUIL-ENGHIEU FC 2		EAUBONNE CSM 1
	PUISEUX-LOUVRES FC 1		ENTENTE SSG 1		VAUREAL FCM 1		CERGY-PONTOISE FC 3
	ST OUEN AS 2		CERGY-PONTOISE FC 2		ST LEU FC 1		ERMONT AMS 1
	OSNY FC 1		BOUFFEMONT AC 1		BELLOY ST MARTIN ASC 1		SARCELLES AAS 2
Centre 5	ENTENTE MMB	Centre 6	FRANCONVILLE FC	Centre 7	ADAMOIS OL	Centre 8	ARGENTEUIL RC
	ENTENTE MMB 1		FRANCONVILLE FC 2		ADAMOIS OL 1		ARGENTEUIL RC 3
	MONTMAGNY SPORT 1		FOSSES UF 1		JOUY LE MOUTIER FC 1		VEXIN AS 1
	SARCELLES AAS 1		ST BRICE FC 1		CORMEILLAIS ACS 1		PERSAN US 1
	ERMONT AMS 2		BEZONS USO 1		ST LEU FC 2		BEZONS USO 2
Centre 9	SOSIY AM FC	Centre 10	ERMONT ACF	Centre 11	CERGY FC	Centre 12	GONESSE RC
	SOISY AMFC 1		ERMONT ACF 1		CERGY PONTOISE FC 1		GONESSE RC 1
	SARCELLES AAS 4		ARGENTEUIL RC 1		ENT. BEAUMONT MOURS 1		BRUYERES-BERNES USM 1
	AUVERS ENNERY FC 2		VAUREAL FCM 2		COSMO TAVERNY 1		FOSSES UF 2
	ECOUEU FC 2		ST OUEN AS 1		SARCELLES AAS 3		ECOUEU FC 1
Centre 13	ST OUEN AS	Centre 14	ERAGNY AS	Centre 15	ENTENTE SSG	Centre 16	VILLIERS FC
	ST OUEN AS 3		ERAGNY AS 2		ENTENTE SSG 4		VILLIERS LE BEL FC 1
	ARGENTEUIL RC 2		VILLIERS LE BEL FC 2		FRANCONVILLE FC 1		ADAMOIS OL 2
	MENUCOURT AS 1		CORMEILLAIS ACS 2		ERAGNY AS 1		GOUSSAINVILLE FC 4
	ST BRICE FC 2		ARGENTEUIL FC 1		DEUIL-ENGHIEU FC 1		ENTENTE SSG 3



## FESTIVAL FOOT U13

### 1<sup>er</sup> TOUR DU SAMEDI 14 JANVIER 2023

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

**Une épreuve de jonglerie est à réaliser impérativement avant le début des rencontres**  
**Début de la jonglerie à 13h30 & début des rencontres à 13h45**

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les **deux premiers** de chaque centre **+ 14 meilleurs 3<sup>èmes</sup>** des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour prévu le **11 Mars 2023**.

Les documents concernant l'organisation de ce 1<sup>er</sup> tour seront disponibles à partir du **Mardi 3 Janvier 2023** et **jusqu'au Vendredi 6 Janvier 2023**, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

#### **RAPPEL**

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

#### **Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification**

*Les licencié(e)s pouvant participer sont :*

• *Les U12 / U12F (2011), les U13 / U13F (2010)*

• *Trois U11 / U11F (2012) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)*

• *Sont autorisées les joueuses U14F (2009)*

*4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 1 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)*

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

**Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents**

**Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :**

**« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.**

**Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.**

**Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.**

**En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 23 JANVIER 2023, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.**

**Les centres qui ne pourront avoir lieu ce Samedi 14 Janvier 2023, seront reportés le Samedi 21 Janvier 2023**



<b>Centre 1</b> MONTSOULT-BAILLET	<b>Centre 2</b> BOUFFEMONT AC	<b>Centre 3</b> ST LEU FC	<b>Centre 4</b> GROSLAY FC
MONTSOULT-BAILLET US 1	BOUFFEMONT AC 1	ST LEU FC 1	GROSLAY FC 1
ST LEU FC 2	SOISY AM FC 3	FOSES FU 1	SARCELLES AAS 1
GONESSE RC 3	ERMONT AmS 1	OSNY FC 1	GAFEPB 1
MONTMAGNY SPORT2	ST OUEN AS 1	SURVILLIERS AV 1	VIARMES-ASNIERES OL1
<b>Centre 5</b> ST BRICE FC	<b>Centre 6</b> BEAUCHAMP AS	<b>Centre 7</b> HERBLAY ES	<b>Centre 8</b> GARGES
ST BRICE FC 1	BEAUCHAMP AS 1	HERBLAY ES2	GARGES FCM 2
SOISY AM FC 2	LE THILLAY ESM 1	VILLIERS le Bel FC 1	VEXIN AS 1
ERAGNY AS 1	COSMO TAVERNY 2	ENTENTE MMB 1	ARGENTEUIL RC 1
DEUIL-ENGHIEN FC 1	GONESSE RC 1	COSMO TAVERNY 1	ST BRICE FC 2
<b>Centre 9</b> PERSAN	<b>Centre 10</b> MONTMORENCY	<b>Centre 11</b> ARGENTEUIL FC	<b>Centre 12</b> ERMONT AmS
PERSAN US 2	MONTMORENCY FC 1	ARGENTEUIL FC 1	ERMONT AmS 2
ERMONT AcF 1	ENTENTE SSG 3	VALLÉE DU SAUSSERON 1	ST BRICE FC 3
FRANCONVILLE FC 1	BEZONS USO 2	CERGY-PONTOISE FC 2	VILLIERS le Bel FC 2
GOUSSAINVILLE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 3	BEAUCHAMP AS 2	SARCELLES AAS 2
<b>Centre 13</b> VAUREAL	<b>Centre 14</b> ARNOUVILLE	<b>Centre 15</b> CHAMPAGNE SFC	<b>Centre 16</b> SARCELLES
VAUREAL FCM 2	ARNOUVILLE FAS 1	CHAMPAGNE SFC 1	SARCELLES AAS 4
GARGES FCM 1	HERBLAY ES 1	ERMONT AmS 3	ROISSY US 1
DEUIL-ENGHIEN FC 3	DOMONT FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	DEUIL-ENGHIEN FC 2
ENTENTE SSG 2	PERSAN US 1	ERMONT AcF 2	VAUREAL FCM 1
<b>Centre 17</b> MONTMAGNY	<b>Centre 18</b> MENU COURT	<b>Centre 19</b> BELLOY ST MARTIN	<b>Centre 20</b> ECOUEN FC
MONTMAGNY FC 1	MENU COURT AS 1	BELLOY ST MARTIN ASC	ECOUEN FC 1
PONTOISIENNE JS 1	SOISY AM FC 1	EAUBONNE CSM 1	FOSES UF 2
JOUY le MOUTIER FC 2	MONTMORENCY FC 2	MONTMORENCY FC 3	SARCELLES AAS 3
CERGY-PONTOISE FC 3	ENTENTE SSG 1	ENTENTE MMB 2	BRUYERES-BERNES USM 1
<b>Centre 21</b> COURDIMANCHE	<b>Centre 22</b> JOUY le Moutier	<b>Centre 23</b> EZANVILLE-ECOUEEN	<b>Centre 24</b> CHAUMONTEL-LUZ
COURDIMANCHE AS 1	JOUY le MOUTIER FC 1	EZANVILLE US 1	CHAUMONTEL-LUZ; AS 1
BEZONS USO 1	GONESSE RC 2	ST PRIX ES 1	ERAGNY AS 2
GONESSE RC 4	FONTENAY FC 1	PIERRELAYE FC 1	FRANCONVILLE FC 2
PUISEUX-LOUVRES FC 1	CERGY-PONTOISE FC 1		
<b>Centre 25</b> NEUVILLE			
NEUVILLE AS 1			
BEAUMONT-MOURS ENT			
BEZONS USO 3			



## RÉSULTATS 1<sup>er</sup> TOUR COUPE CHALLENGE U10 des 26 11 et 03-12 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le Samedi 28 Janvier 2023

- Centre n° 1** CERGY PONTOISE FC 3 – SOISY AM FC 2  
ARNOUVILLE FAS 1 : Disqualifiée car 1 joueur inscrit dans l'équipe 1 et dans l'équipe 2 du centre n°27 (Erturk Ethan)
- Centre n° 2** EZANVILLE-ECOUCEN US 1 – DEUIL-ENGHIEN FC 1  
LE THILLAY ESM 1 : Forfait avisé
- Centre n° 3** JOUY LE MOUTIER FC 1 - ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 4** ECOUCEN FC 1 – GARGES FCM 1  
BEZONS USO 2 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Laaloui Yacine)
- Centre n° 5** SOISY AM FC 3 – DEUIL-ENGHIEN FC 3 – FRANCONVILLE FC 3  
COURDIMANCHE AS 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 6** MONTMORENCY FC 1 – ARGENTEUIL FC 1  
PUISEUX-LOUVRES FC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Sagna Bacary)
- Centre n° 7** SOISY AM FC 1 – OSNY FC 1
- Centre n° 8** BEZONS USO 1 – PERSAN US 1
- Centre n° 9** CERGY PONTOISE FC 2 – GROSLAY FC 1  
PIERRELAYE FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 10** ENTENTE SSG 1 – ARGENTEUIL FC 2
- Centre n° 11** ARGENTEUIL RC 1 – OSNY FC 2
- Centre n° 12** CORMEILLAIS ACS 1 – SARCELLES AAS 4
- Centre n° 13** FRANCONVILLE FC 2 - CORMEILLAIS ACS 2
- Centre n° 14** COSMO TAVERNY 1 – DEUIL-ENGHIEN FC 2  
VEXIN AS 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Ory Bajolat Tiago)
- Centre n° 15** ST BRICE FC 1 – ST LEU FC 2
- Centre n° 16** EAUBONNE CSM 1 – DOMONT FC 1
- Centre n° 17** ERMONT ACF 2 – ST BRICE FC 3
- Centre n° 18** ST BRICE FC 2 - JOUY LE MOUTIER FC 3
- Centre n° 19** ENTENTE SSG 4 – ROISSY US 1  
GONESSE RC 2 : Disqualifiée car 3 joueurs non licenciés (Zamdel Zerem – Iverson Mvamba & Emir Katakanc)
- Centre n° 20** CERGY PONTOISE FC 1 - SARCELLES AAS 2  
FOSES FU 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 21** GOUSSAINVILLE FC 1 - ST LEU FC 1



Centre n° 22	SARCELLES AAS 5 – ENTENTE SSG 2
Centre n° 23	VAUREAL FCM 1 – ENTENTE MMB 1
Centre n° 24	PONTOISIENNE JS 1 – MARLY LA VILLE ES 1
Centre n° 25	ENTENTE SSG 2 – VIARMES-ASNIERES OL 1 ( <b>Centre joué le 03-12-22</b> ) ST PRIX ES 1 : Disqualifiée car 1 joueur inscrit avec l'équipe 2 du centre n°16 le 26-11 (Miquet Victor) FOSES FU 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Jansens Ilyes) + 1 joueur U11 (Mohamed Omar)
Centre n° 26	ERAGNY AS 1 – PONTOISIENNE JS 2 CHAMPAGNE SFC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Veilleur Noah)
Centre n° 27	COSMO TAVERNY 3 ARNOUVILLE FAS 2 : Disqualifiée car 1 joueur inscrit dans l'équipe 2 et dans l'équipe 1 du centre n°1 (Erturk Ethan) MONTMAGNY FC 2 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Daoudi Yacine) ERMONT AMS 2 : Forfait non avisé
Centre n° 28	SARCELLES AAS 3 – GARGES FCM 2
Centre n° 29	ST OUEN AS 3 – ECOUEN FC 3
Centre n° 30	SARCELLES AAS 1 – ST OUEN AS 2
Centre n° 31	ST OUEN AS 1 – BEAUMONT-MOURS ENT. 1
Centre n° 32	VILLIERS LE BEL FC 1 - CHAMPAGNE SFC 2

## RÉSULTATS 1<sup>er</sup> TOUR COUPE CHALLENGE U11 des 26 11 et 03-12 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le Samedi 28 Janvier 2023

Centre n° 1	COURDIMANCHE AS 2 – ERAGNY AS 2
Centre n° 2	ERMONT AMS 2 – ARGENTEUIL RC 2
Centre n° 3	COSMO TAVERNY 1 – BEZONS USO 2
Centre n° 4	ST BRICE FC 3 – EAUBONNE CSM 1
Centre n° 5	VILLIERS LE BEL JS 2 – ST OUEN AS 3 ( <b>Centre joué le 03-12-22</b> )
Centre n° 6	OSNY FC 1 – ADAMOIS OL 1
Centre n° 7	ERAGNY AS 1 – FRANCONVILLE FC 1 CHAMPAGNE SFC 2 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Boschat Milo)
Centre n° 8	PIERRELAYE FC 1 – ECOUEN FC 2
Centre n° 9	ST PRIX ES 1 – MONTMAGNY FC 1



- Centre n° 10** CERGY PONTOISE FC 1 – ST LEU FC 3  
PUISEUX-LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé  
VIARMES OL 3 : Forfait avisé
- Centre n° 11** HERBLAY ES 1 – ENTENTE MMB 2
- Centre n° 12** ST LEU FC 2 – FRETTOISE ES 1  
DOMONT FC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Lahiani Wassim)
- Centre n° 13** VILLIERS LE BEL FC 1 – GONESSE RC 2
- Centre n° 14** ECOUEN FC 1 – ERMONT ACF 2  
GOUSSAINVILLE FC 3 : Disqualifiée car 1 joueur inscrit dans l'équipe 3 et dans l'équipe 2 du centre n°19 (Sylla Brahima)
- Centre n° 15** CORMEILLAIS ACS 1 – PERSAN US 2
- Centre n° 16** EZANVILLE-ECOUEN US 1 – FONTENAY EN PARISIS FC 1
- Centre n° 17** Aucune équipe qualifiée  
GARGES FCM 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Aliane Mohamed)  
BRUYERS-BERNES 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Gadko Ange Michel)  
AUVERS-ANNERY 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Hardy Eliot)  
Marly ES 1 : Forfait avisé
- Centre n° 18** DEUIL-ENGHIEU FC 1 – SARCELLES AAS 2
- Centre n° 19** ARGENTEUIL RC 1 – ROISSY US 2  
GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifiée car 1 joueur inscrit dans l'équipe 2 et dans l'équipe 3 du centre n°14 (Sylla Brahima)  
ST OUEN AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 20** SARCELLES AAS 3 – VAUREAL FCM 2  
FOSES FU 2 : Forfait avisé
- Centre n° 21** CERGY-PONTOISE FC 3 – MONTMORENCY FC 2
- Centre n° 22** CERGY-PONTOISE FC 2 – ST BRICE FC 1
- Centre n° 23** ENTENTE SSG 3 – VIARMES-ASNIERES OL 2  
ARNOUVILLE FAS 2 : Disqualifiée car 2 joueurs non licenciés (Bahmane Imad & Nguyen Adrian)
- Centre n° 24** PONTOISIENNE JS 1 – CORMEILLAIS ACS 2
- Centre n° 25** SOISY AM FC 1 – BEZONS USO 1  
COSMO-TAVERNY 2 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Robert Ismael)
- Centre n° 26** GONESSE RC 1 – MARLY LA VILLE ES 2  
FOSES FU 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Doucouré Tidiane)
- Centre n° 27** VAUREAL FCM 1 – ENTENTE SSG 2
- Centre n° 28** GARGES FCM 2 – ARGENTEUIL FC 1
- Centre n° 29** ENTENTE MMB 1 – ST BRICE FC 2
- Centre n° 30** ENTENTE SSG 1 – ST LEU FC 1



**Centre n° 31** ARNOUVILLE FAS 1 – DEUIL-ENGHIEN FC 2

**Centre n° 32** PERSAN US 1 – SARCELLES AAS 5 – ST OUEN AS 2

La commission décide de repêcher l'équipe de ST OUEN AS 2 car le club a été prévenu uniquement par mail du changement d'horaire des rencontres que le vendredi 25-11 en fin d'après-midi.

GOUSSAINVILLE FC 1 : Disqualifiée car 2 joueurs non licenciés (Dos Santos Wilson & Soukouna Mamadou)

**Centre n° 33** SARCELLES AAS 1 – BOUFFEMONT AC 1

## MATCHS REPORTÉS SANS DATE

Les rencontres ci-dessous sont reportées sans date pour cause d'autres rencontres programmées à la même date.

La commission demande aux clubs concernés de prévoir si possible une date pour jouer en semaine avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase.

### CRITÉRIUM AVENIR U10 / U11

**Match n° 25254249** : Argenteuil RC 1 / St Brice FC 1 du 14-01-22

**Match n° 25253711** : Argenteuil RC 2 / St Brice FC 2 du 14-01-22

### CRITÉRIUM AVENIR U12

**Match n° 25254749** : Viarmes-Asnières OL 2 / Sarcelles AAS 2 du 07-01-22

## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

### CRITÉRIUM U10 / U11

**ADAMOIS OL 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 25266738 & 25266766 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre GONESSE RC 1 & 2

**ERMONT AMS 4** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 25266617 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre OSNY FC 4

**GONESSE RC 5 & 6** : 1<sup>er</sup> appel des feuilles de matchs n° 25266849 & 25266877 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 1 & 2

**SOISY AM FC 5** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 25267470 du 10 12 22 – série 4 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 3

**DOMONT FC 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 25265766 du 17 12 22 – série 2 – critérium U10/U11 contre BOUFFEMONT AC 1

**PRESLES USL 1** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 25265694 du 17 12 22 – série 1 – critérium U10/U11 contre SURVILLIERS AVENIR

**CRITÉRIUM U12 / U13**

**MONTMORENCY FC 1 & 2** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n° 25254597 & 25254720 du 10 12 22 – critérium avenir U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

**SARCELLES AAS 2** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25254774 du 17 12 22 – critérium avenir U12 contre COSMO TAVERNY 2

**ST OUEN L'AUMONE AS 3 & 4** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de match n° 25273804 & 25273849 du 12 11 22 – série 2 – critérium U12/U13 contre PUISEUX-LOUVRES FC 1 & 2

**MONTMORENCY FC 3 - 4 & 5** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n° 25254917 – 25274889 & 25274861 du 12 11 22 – série 3 - critérium U12/U13 contre DEUIL-ENGHIEN FC 4 – 5 & 6

**SOISY AM FC 3** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25275183 du 12 11 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre CERGY-PONTOISE FC 5

**MONTMORENCY FC 4** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25274896 du 03 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 4

**ENTENTE MMB 4** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25274901 du 10 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre GROSLAY FC 2

**SOISY AM FC 4** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25275222 du 10 12 22 – série 3 – critérium U12/U13 contre DEUIL-ENGHIEN FC 8

**BEAUCHAMP AS 3** : 1<sup>er</sup> appel feuille de match n° 25275744 du 12 11 22 – série 4 – critérium U12/U13 contre FOSSES FU 3

**GOUSSAINVILLE FC 1 & 8** : 1<sup>er</sup> appel feuilles de matchs n° 25275865 & 25275893 du 12 11 22 – série 4 - critérium U12/U13 contre HERBLAY ES 1 & 2

**2<sup>ème</sup> APPEL & DERNIER DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX****PLATEAU U8/U9 du 26 11 22****2<sup>ème</sup> RELANCE FAL :****U8-U9 N1**

**SITE 1 - COSMO TAVERNY**

**U8 N2**

**SITE 1 - ARGENTEUIL FC**

**SITE 3 - CORMEILLAIS ACS**

**U9 N2**

**SITE 3 - BOUFFEMONT AC**

**SITE 6 - FONTENAY EN PARISIS FC**

**SITE 7 - GOUSSAINVILLE FC**



**SOISY AM FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club de SOISY AM FC - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 26 11 22 à SARCELLES AAS.

**VEXIN AS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club VEXIN AS - centre n° 4 - U8 N2 du 26 11 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS.

**GAFEPB** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club GAFEPB - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB.

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°5 - U9 N2 du 26 11 22 à ENTENTE MMB

### PLATEAU U6/U7 du 03 12 22

**2<sup>ème</sup> RELANCE FAL :**  
**SITE 3 - ARGENTEUIL FC**  
**SITE 5 - BEZONS US**  
**SITE 10 - ERMONT AMS**  
**SITE 22 - LE THILLAY ESM**

**BRUYERES BERNES USM** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club BRUYERES BERNES USM - centre n°16 – U6/U7 du 03 12 22 à AUVERS ENNERY FC

**ERMONT AMS** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club ERMONT AMS - centre n°17 – U6/U7 du 03 12 22 à RC ARGENTEUIL

**PIERRELAYE FC** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°20 – U6/U7 du 03 12 22 à ST OUEN AS

**VALLEE DU SAUSSERON** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de présence du club VALLEE DU SAUSSERON - centre n°23 – U6/U7 du 03 12 22 à COURDIMANCHE AS

### CRITERIUM U10 / U11

**ARGENTUIL FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 25266525 du 03 12 22 – critérium U10/U11 Contre ENTENTE SSG 5

### CRITERIUM U12 / U13

**HERBLAY ES** : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 25273489 du 03 12 22 – critérium U12/U13 – série 1 contre COURDIMANCHE AS 1



## AMENDES

**AUVERS ENNERY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 25266154 du 10 12 2022 – série 3 – critérium U10/U11 à MENUCCOURT AS 3

**Amende : 15€**

**FOSES UF** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 25266183 & 25266211 du 10 12 2022 – série 3 – critérium U10/U11 à COSMO TAVERNY 6 & 7

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25267581 du 03 12 2022 – série 3 – critérium U10/U11 à PERSAN US 1

**Amende : 15€**

**FONTENAY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipes 1 sur match n° 25265817 du 17 12 2022 – série 2 – critérium U10/U11 contre GARGES FCM 3

**Amende : 15€**

**FRETTOISE ES** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 25265768 & 25265893 du 17 12 2022 – série 2 – critérium U10/U11 à PIERRELAYE FC 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**BRUYÈRES-BERNES USM** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 25265819 & 25265942 du 17 12 2022 – série 2 – critérium U10/U11 à BELLOY ST MARTIN ASC 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**ARGENTEUIL FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 25254177 & 25254291 du 17 12 2022 – série 2 – critérium avenir U10/U11 contre STOUEN AS 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 25254180 & 25254294 du 17 12 2022 – série 2 – critérium avenir U10/U11 à ENYENTE SSG 1 & 2

**Amende : 15€ x 2 = 30€**

**ERAGNY AS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25258710 du 17 12 2022 – série 2 – critérium avenir U10/U11 à GARGES FCM 2

**Amende : 15€**

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25254246 du 17 12 2022 – série 2 – critérium avenir U10/U11 à OSNY FC 1

**Amende : 15€**

**COURDIMANCHE AS** : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 5 du Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 25€**

**FOSES FU** : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 20 du Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 25€**

**ERMONT AMS** : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 27 du Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 25€**

**BEZONS USO** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 4 – Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 120€**



**PUISEUX-LOUVRES FC** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 6 – Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**GONESSE RC** : Inscription de 3 joueurs non licenciés sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 19 - Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 120€ x 3 = 360€**

**FOSES FU** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 25 – Challenge U10 du 03 12 22

**Amende : 120€**

**CHAMPAGNE SFC** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 26 – Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**MONTMAGNY FC** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 27 – Challenge U10 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**PUISEUX-LOUVRES FC** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 10 du Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 25€**

**ST OUEN L'AUMONE AS** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 19 du Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 25€**

**CHAMPAGNE SFC** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 7 – Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**AUVERS-ENNERY FC** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 17 – Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**ARNOUVILLE FAS** : Inscription de 2 joueurs non licenciés sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 23 - Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€ x 2 = 240€**

**COSMO TAVERNY** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 2 sur centre n° 25 – Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**FOSES FU** : Inscription d'1 joueur non licencié sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 26 – Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€**

**GOUSSAINVILLE FC** : Inscription de 2 joueurs non licenciés sur feuille de présence de l'équipe 1 sur centre n° 32 - Challenge U11 du 26 11 22

**Amende : 120€ x 2 = 240€**

**PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 9 JANVIER 2023 À PARTIR DE 18H00**

**La Commission Foot Animation vous souhaite  
Un Joyeux Noël et d'Agréables Fêtes de Fin d'Année**



## COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FÉMININES

PV DU 19 DECEMBRE 2022

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

### RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

#### FORFAITS

##### Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

*Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€*

##### Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1er = **10€**

o 2ème = **15€**

o 3ème = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

#### **Article 44.2 –**

*Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.*

*Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.*

*En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.*

*En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.*

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

## DETECTIONS ET SELECTIONS FEMININES

*Toutes informations sur l'organisation de détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.*

### INSCRIPTION DES CLUBS

**TOUS LES CLUBS S'ETANT INSCRIT APRES LA DATE BUTOIR DU 14/09/2022 (Sans passer par le google form) doivent envoyer par mail les informations suivantes :**

- \* Référent féminin + mail + téléphone**
- \* Responsable par équipes engagées + mail + téléphone**
- \* Stade, horaire et surfaces des rencontres par catégories**

**Sans retour de votre part avant le 11/12/22 vos équipes seront automatiquement désengagées.**

### CLUBS CONCERNEES

**1. PONTOISIENNE JS – 13F**

## COURRIERS

**PERSAN US 03**

**Mail du 16/12/22**

Pris note de votre courrier, effectivement à la suite d'une erreur administrative nous vous **remboursons l'amende imputée pour forfait général de 45€** et votre équipe reste bien sur engagée en critérium.

## APPEL FEUILLE DE MATCH U13F

GARGES FCM

U13F AVENIR

MATCH DU 10/12/22

1er APPEL : 12/12/22



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2022

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

**Assistent** : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

#### COMMUNIQUÉ

##### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

#### RAPPEL

##### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

#### RAPPEL

##### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).  
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

**Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF**

## COURRIERS CLUBS

**Ermont Ams** : Mail du 06-12-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre de critérium U13 du 26-11-22 contre Garges Djibson.  
La commission vous demande de prévenir le Dvof quand une rencontre est non jouée.

**Asf Argenteuil** : Mail du 08-12-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Pierre de Coubertin le dimanche 11-12-22.

Pris note du transfert des rencontres au gymnase Jesse Owens.

La commission vous demande de prévenir le Dvof au plus tôt pour les indisponibilités du gymnase Pierre de Coubertin et de transmettre l'attestation d'indisponibilité de la municipalité.

**Gonesse RC** : Mail du 08-12-22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour vos rencontres à domicile : **le mardi à 20H30**.

Accord de la commission

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 08-12-22

Réception de la feuille de match papier de critérium U11 du 04-12-22.

**Avicenne Asc** : Mail du 09-12-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U16 contre Persanaise Cj au samedi 14-01-23.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

**Montigny Lvdb** : Mail du 09-12-22

Pris note de la confirmation du Gymnase Cosec pour la rencontre de CVO Futsal contre Avicenne Asc.

**Montmagny Asfs** : Mail du 12-12-22

Pris note de votre interrogation concernant votre disqualification de la Coupe du Comité Futsal.

Voir extrait de la décision de la Commission Statuts et Règlement ci-dessous :

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 12-12-22

Pris note de la fermeture des gymnases de la ville de Garges à partir du samedi 17-12-22 (attestation mairie jointe).

La commission remet les rencontres de CVO Futsal et de critérium U16 à une date ultérieure.

**Arnouville Usc** : Mail du 13-12-22

Pris note de votre demande pour avancer la rencontre CVO Futsal contre Garges Djibson à 12H00 le samedi 17-12-22. Accord du club de Garges. Accord de la commission

**Attainville Futsal** : Mail du 16-12-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U13 contre Asf Argenteuil au samedi 14-01-23.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.



**Garges Djibson Asc :** Courrier du 14-12-22

Réception feuille de plateau U9 et feuilles de présence du 10-12-22.

La commission vous demande d'utiliser les feuilles de plateau et de présence spécifiques au Futsal (disponible sur le site du DVOF) et de les enregistrer directement sur l'application FAL.

**Persanaise Cfj :** Mail du 14-12-22 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre de championnat D1 contre Sannois Fce au lundi 23-01-23 à 21h30.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

## COUPE DU COMITÉ FUTSAL

### TIRAGE 1/8 FINALE

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
3	25420431	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 22 Janvier 23 à 15H00

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

## COUPE CVO FUTSAL

### TIRAGE DU 1<sup>ER</sup> TOUR

#### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
6	25455582	SPORTIFS DE GARGES 1	SANNOIS FCE 1	Sam 21 janvier à 17H00

#### Arbitrage :

*Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.*

#### Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



## RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

**Match n°25420429 du 28/11/2022 COUPE DU COMITE FUTSAL MONTMAGNY FOOT SALLE 2 / AFS VAUREAL 2**

Réclamation du club de **AFS VAUREAL 2** confirmée le 30 NOVEMBRE 2022 sur la participation de **ZITOUNI ZYED licence 2544395932** joueur de l'équipe de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2**.

Ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **ZITOUNI ZYED licence 2544395932** de l'équipe supérieure du club de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2** a participé à la rencontre citée ci-dessus.

Réclamation recevable en la forme, fondée

Match de référence : **FUTSAL R3 du 21/11/2022 MONTMAGNY FOOT SALLE 1 / VECTEUR SPORT 2**

La commission dit : **qualification de AFS VAUREAL 2**.

## MATCHS REMIS

### COUPE CVO FUTSAL

**Match n° 25455542** : Sportifs de Garges 1 / Sannois Fce 1 : **le samedi 21-01-23 à 17H00**

### SENIOR D1

**Match n° 24897279** : Persanaise Cfj 1 / Sannois Fce 1 : **le lundi 23-01-23 à 21H30**

### CRITÉRIUM U16

**Match n° 25255939** : Sannois Fce 1 / Avicenne Asc 1 : **le dimanche 08-01-23 à 14H00**

**Match n° 25255940** : Sportifs de Garges 1 / Persanaise Cfj 1 : **le samedi 07-01-23 à 11H00**

### CRITÉRIUM U13

**Match n° 25255520** : Ermont Ams 1 / Garges Djibson Asc 1 : **le samedi 12-03-23 à 10H30**

**Match n° 25255528** : Attainville Futsal C 2 / Asf Argenteuil 1 : **le samedi 14-01-23 à 13H00**

## MODIFICATION D'HORAIRE

**Match n° 25062618** : Sportifs de Garges 3 / Montmagny Asfs 2 : **le samedi 21-01-23 à 15H00**



## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### CRITÉRIUM U11

**Match n° 25254997 : Sportifs de Garges 1 / Sportifs de Garges 2 du 04-12-22**

Réception de la feuille de match papier.

Sportifs de Garges 1 : 05 Buts

Sportifs de Garges 2 : 05 Buts

### SENIOR D1

**Match n° 24897305 : Cergy-Pontoise FC 1 / Eaubonne CSM 1 du 10-12-22**

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre.

Match arrêté, équipe de Cergy-Pontoise FC incomplète à la 31<sup>ème</sup> minute.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Cergy-Pontoise FC 1

Cergy-Pontoise FC 1 : **0 But -1 point**

Eaubonne CSM 1 : **13 Buts 3 points**

## ENGAGEMENT CRITÉRIUM U15 – 2<sup>ème</sup> PHASE

La commission demande aux différents clubs voulant modifier ou engager une équipe U15 pour la 2<sup>ème</sup> phase du critérium à partir de fin janvier 2023 de transmettre un mail au DVOF pour **le lundi 16-01- 2023 au plus tard**.

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**



## PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°5 - Week-end des 14 et 15 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	4	Attainville Futsal (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 14 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	4	Garges Djibson Asc (1&2) Asf Argenteuil Sannois Fce
Samedi 14 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	5	Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2) Les Sportifs de Garges
Plateau N°6 - Week-ed des 28 et 29 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1&2) Ermont Ams (1&2) Sannois Fce
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	4	Marcouville City CP (1&2) Attainville Futsal (1&2)
Dimanche 29 Janvier 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	4	AsF Argenteuil Garges Djibson Asc (1&2) Les Sportifs de Garges
Plateau N°7 - Week-end des 11 et 12 Février 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1&2) Ermont As (1&2) Sannois Fce
Samedi 11 Février 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	4	Garges Djibson Asc (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 12 Février 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	4	Les Sportifs de Garges Asf Argenteuil Marcouville City CP (1&2)



## PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°4 - Week-end des 07 et 08 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 08 Janvier 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj Sannois Fce
Journée N°5 - Week-end des 21 et 22 Janvier 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 21 Janvier 2023 (coup d'envoi à 11h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	9	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj Sannois Fce
Journée N°6 - Week-end des 04 et 05 Février 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 05 Février 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj Sannois Fce

La commission Futsal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Prochaine réunion  
Lundi 16 janvier à 18H30

## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022

**Présents** : MM. Plassart

**Assistent** : MM. Diaz – Letellier.

La Commission Départementale d'Information et de Formation présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, au Président du DVOF, aux membres du Comité Directeur, au personnel administratif ainsi qu'aux bénévoles du DVOF et clubs de football du Val d'Oise.



## PROGRAMME FORMATION

JANVIER 2023

<p>VENDREDI 13 JANVIER 2023  <b>AU DVOF</b>            19h00 – 21H00</p>	<p>FORMATION CDIF            FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE</p>
<p>SAMEDI 21 JANVIER 2023  <b>AU DVOF</b>            8h00 – 12H00</p>	<p>FORMATION PFFD            OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES DE SON CLUB</p>



## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)  
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter  
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**

## FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !



# FMI

## « JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

### EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

## Mode opératoire

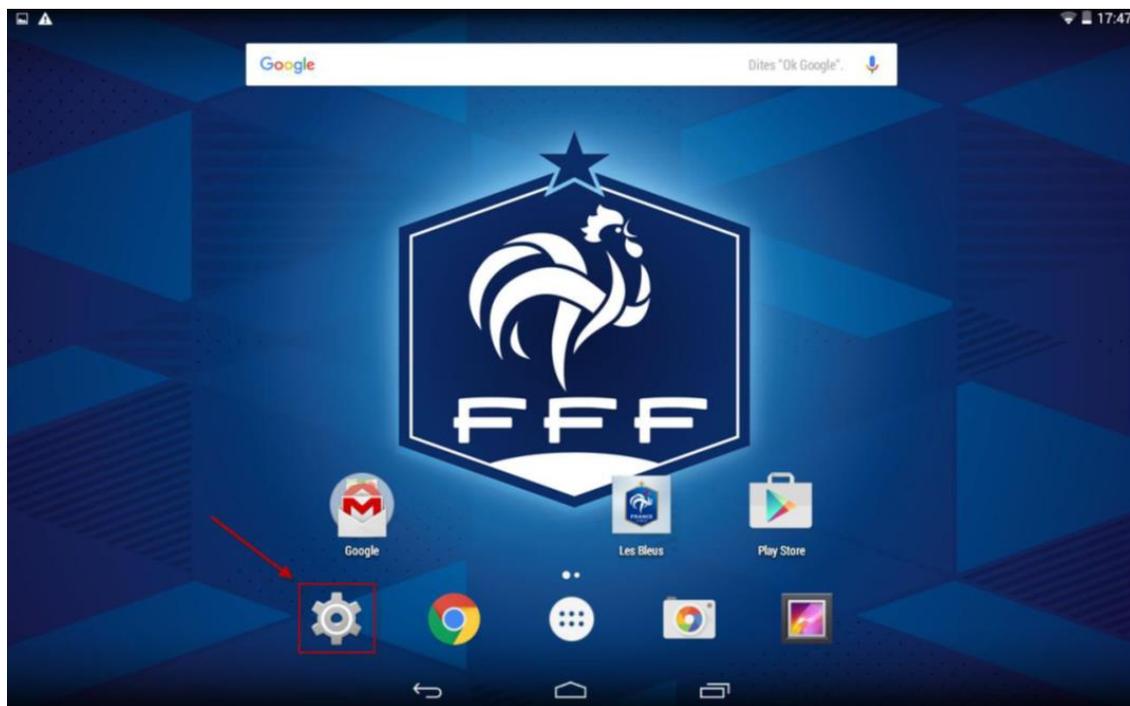
### PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

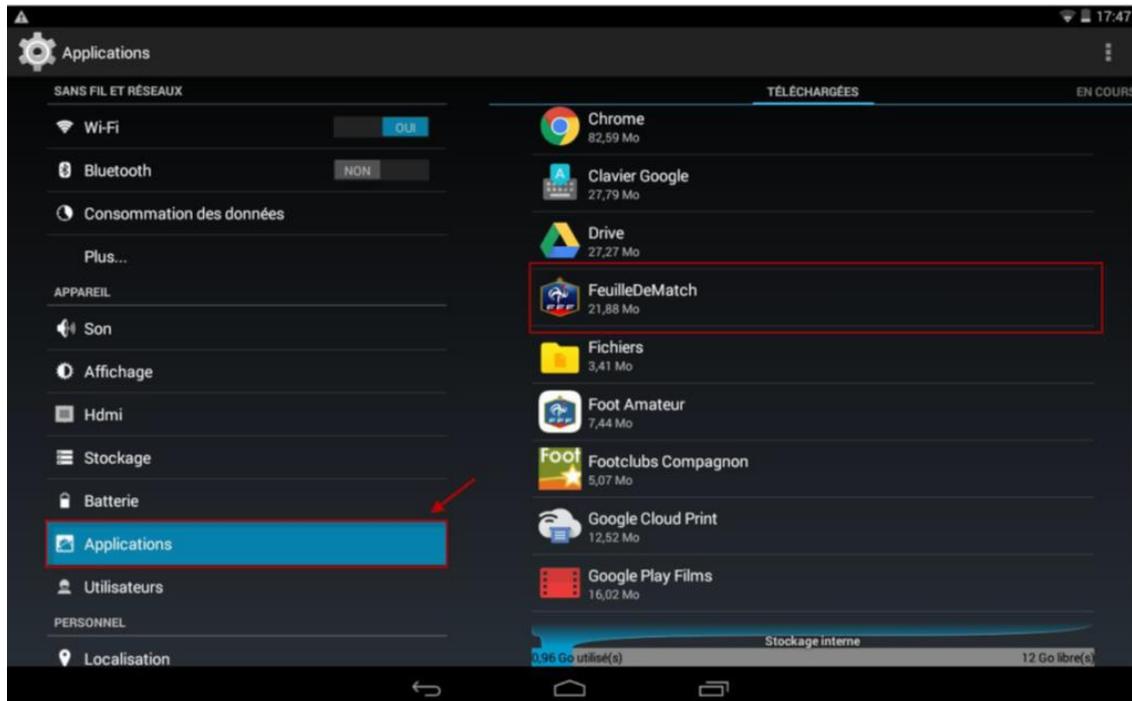
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

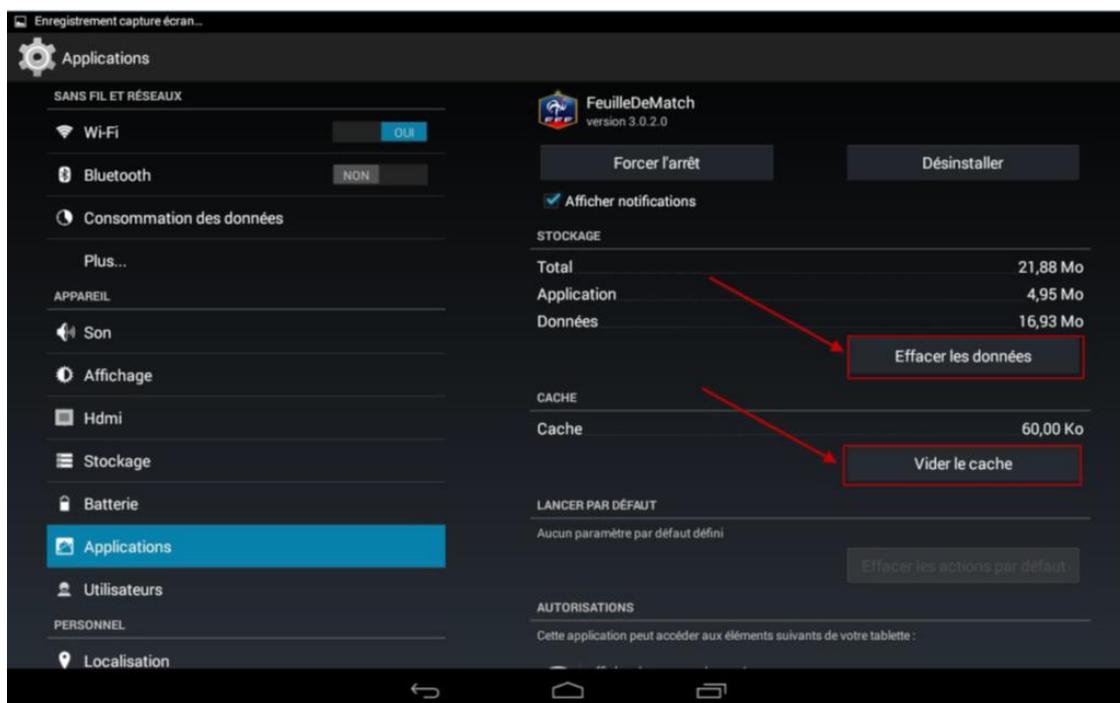
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



## 🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



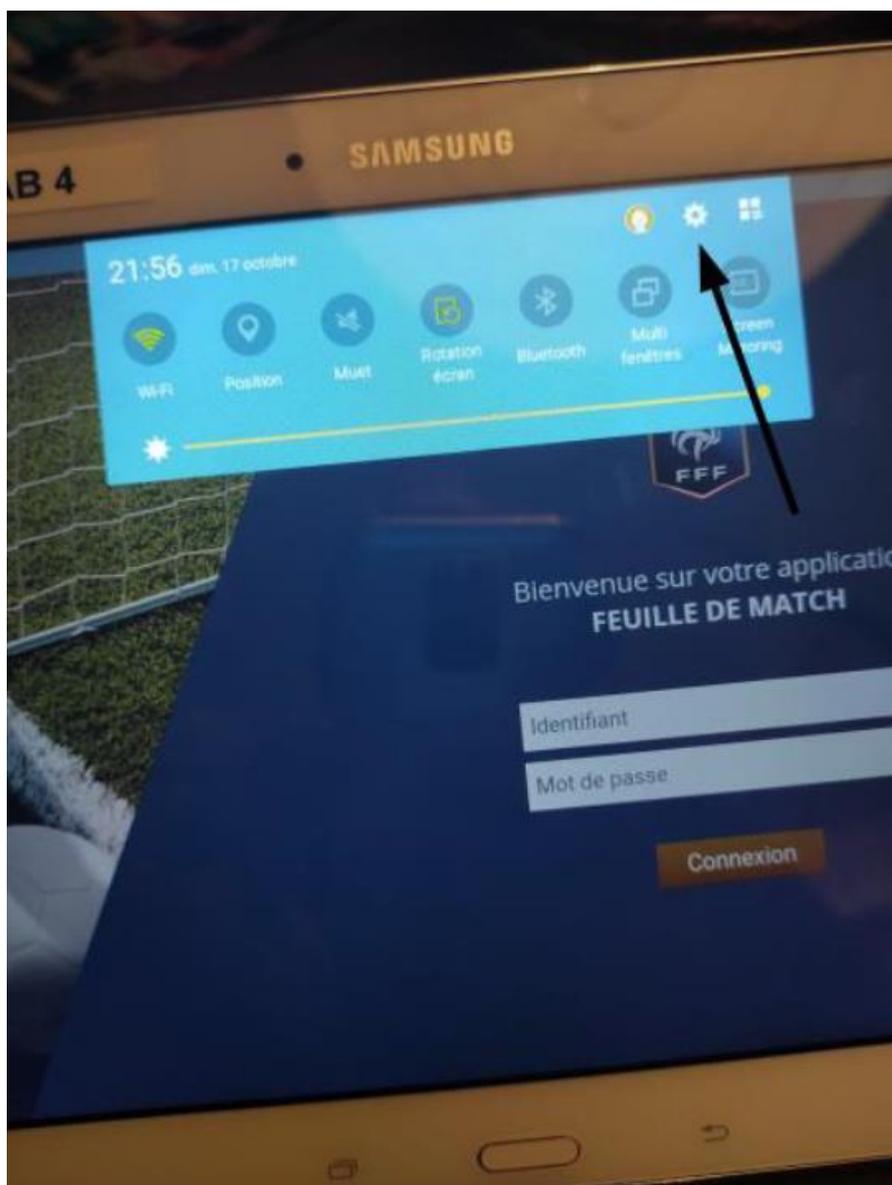
## 🔗 Effacer les données et vider le cache



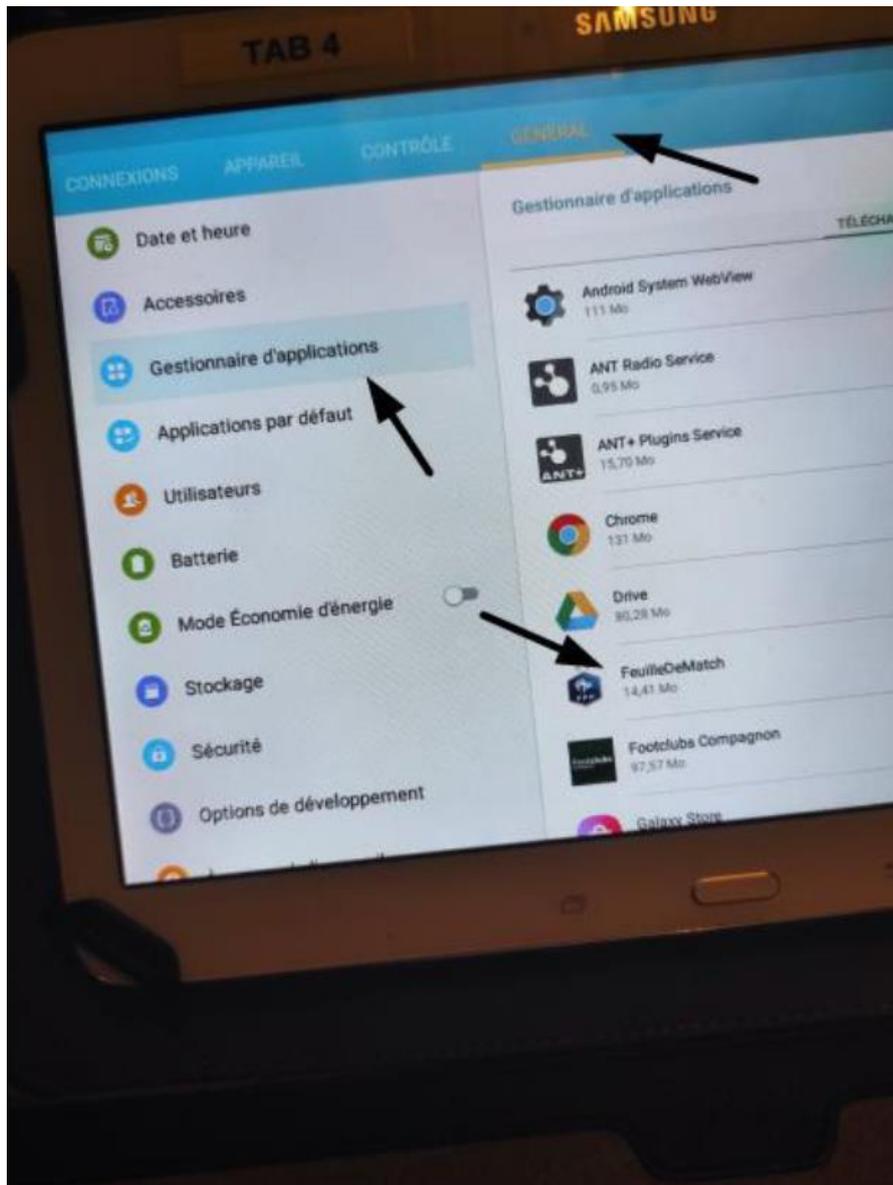
- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

## AUTRES TABLETTES

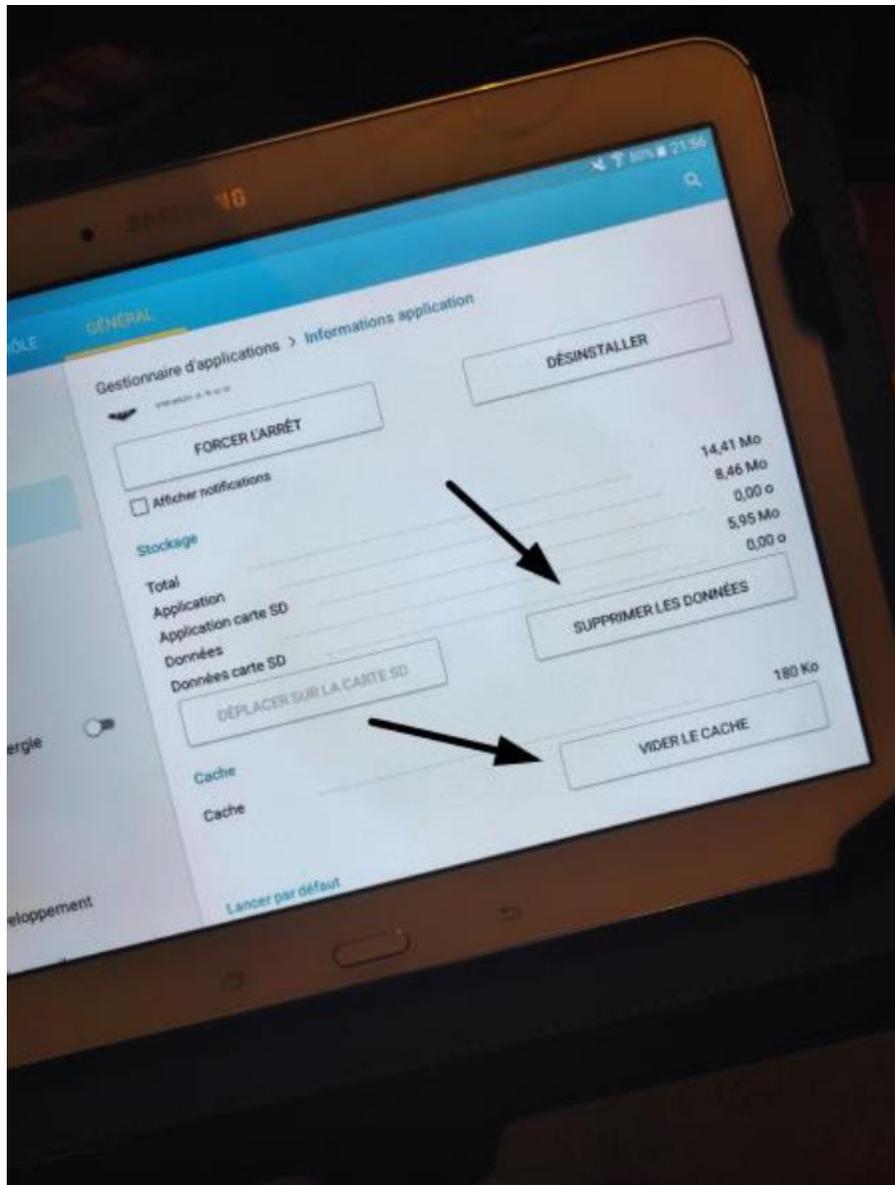
- ☒ Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



## 🗑️ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes !

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2022

**Présents** : MM. Febvay – Plassart - Da Mata

**Assiste**: M. Letellier (Comité).

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, au Président du DVOF, aux membres du Comité Directeur, au personnel administratif ainsi qu'aux bénévoles du DVOF et clubs de football du Val d'Oise.



A TOUS LES CLUBS DU VAL D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.



## SECURITÉ

### Article 3.4

## LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

## FORMATION

**Formation des commissaires aux outils informatiques.**

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

## DEMANDES DIVERSES

**Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800102**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives demande à la ville de remettre au plus vite le terrain synthétique en état (des accrocs et des décolllements de moquette ont été signalés à la commission). En cas de non-réparation le terrain peut être suspendu de match jusqu'à remise en conformité

**Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550101**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a été informée de l'état désastreux des vestiaires visiteurs du Stade CHERON (murs et sols couverts de terre et douches non utilisables etc..).

Il est demandé au club de MAGNY EN VEXIN FC (500686) de mettre à disposition des équipes visiteuses des vestiaires réglementaires, propres et des douches utilisables.

## CLASSEMENT

**Ville d'ARNOUVILLE : NNI 950190101**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 09 janvier 2023 à 18h00, au Stade Léo LAGRANGE, rue Maurice SCHUMANN, pour confirmation de classement de l'éclairage.

**Ville d'ARNOUVILLE : NNI 950190201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 11 janvier 2023 à 10h00, au Stade de la VALLEE, Avenue de la REPUBLIQUE pour confirmation de classement de l'installation.

## INFORMATION

**Ville de CORMEILLES EN PARISIS : NNI 951760103**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, après vérification, confirme que le terrain synthétique, situé à l'entrée du complexe est classé et peut donc recevoir des matches.



## COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.

## RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



## CHALLENGE FAIR-PLAY ÉQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

## AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

*Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play*

### A.C.S. CORMEILLAIS

Votre courriel du 7 novembre 2022 et du 12 novembre 2022

#### SENIORS D2 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24616784 du 18/09/2022 & Match N° 24616770 du 02/10/2022**

## ADAMOIS O.

Votre courriel du 14 novembre 2022

U18 / D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24685103 du 18/09/2022 & Match N° 24685110 du 02/10/2022**

## ST PRIX E.S.

Votre courriel du 5 décembre 2022

ANCIENS D2 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24673271 du 27/11/2022 & Match N° 24673276 du 04/12/2022**

## ST PRIX E.S.

Votre courriel du 5 décembre 2022

U14 D3 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde 2 points de bonus.**

- **Match N° 24694666 du 19/11/2022 & Match N° 24694672 du 03/12/2022**

## MONTSOULT BAILLET US.

Votre courriel du 19 novembre 2022

U14 / ANCIENS D2 / U16

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne peut pas vous accordez 2 points de bonus** pour les équipes désignées. Il manque à votre demande la copie des feuilles de match des rencontres concernées.

## AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

### ADAMOIS O.

. L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24685096 du 6 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement avec circonstance aggravante pour comportement excessif, lors du match N° 24696395 du 19 11 2022

### ATTAINVILLE FUTSAL C.

. L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25062668 du 11 11 2022

### ARNOUVILLE F. A.S.

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689860 du 27 11 2022

### AUVERS ENNERY F.C.

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24617390 du 27 11 2022

### BELLOY ST MARTIN A.S.C.

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24673265 du 13 11 2022

### BEZONS U. SECTION OM.

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24617516 du 13 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24617516 du 13 11 2022

. L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur un joueur en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24685138 du 4 12 2022

. L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24685138 du 4 12 2022

#### **CERGY PONTOISE F.C.**

. L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Propos grossiers envers officiel, lors du match N° 24689136 du 13 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24694662 du 12 11 2022

. L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24897300 du 21 11 2022

#### **S. F. C. CHAMPAGNE 95**

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24615797 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24617652 du 13 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24615809 du 20 11 2022

#### **CORMEILLAIS A.C.S.**

. L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24668456 du 13 11 2022

#### **COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY**

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616772 du 6 11 2022

#### **DEUIL ENGHEN F.C.**

. L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24692876 du 12 11 2022

#### **EAUBONNE C.S. MUNICIPAL**

. L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement excessif avec circonstance aggravantes pour propos déplacé envers l'arbitre, lors du match N° 24897291 du 12 11 2022

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel, lors du match N° 24690072 du 13 11 2022

#### **ENT. BEAUMONT MOURS**

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673256 du 6 11 2022

#### **ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT**

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur un joueur en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24694581 du 3 12 2022

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24694581 du 3 12 2022

#### **ERMONT AM. S.**

. L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24692515 du 12 11 2022

#### **FRANCONVILLE F.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24616658 du 13 11 2022

#### **FONTENAY EN PARISIS FC**

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire, lors du match N° 24617641 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire, lors du match N° 24617641 du 6 11 2022

#### **FOSESSE F. U.**

. L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24692888 du 3 12 2022

#### **FRETTOISE E.S.**

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24679244 du 6 11 2022

#### **GONESSE R.C.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24689950 du 4 12 2022

#### **GOUSSAINVILLE F.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière avec circonstance aggravante pour comportement grossier, lors du match N° 24617381 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravantes pour comportement injurieux, lors du match N° 24617381 du 6 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement insistant vis-à-vis d'un officiel, lors du match N° 24696201 du 8 10 2022

#### **GROSLAY F.C.**

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos déplacés en dehors de la rencontre envers officiel, lors du match N° 24673264 du 13 11 2022

#### **E.S. HERBLAY**

. L'équipe U16 évoluant en 3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 21 11 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24689657 du 02 10 2022

#### **JOUY LE MOUTIER F.C.**

. L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors d'une action de jeu, lors du match N° 24668456 du 13 11 2022

. L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier envers adversaire, lors du match N° 24685260 du 13 11 2022

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur officiel, lors du match N° 24689941 du 13 11 2022

#### **MAGNY EN VEXIN F.C.**

. L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24671373 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24679251 du 13 11 2022

#### **MARLY LA VILLE E.S.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24615809 du 20 11 2022

#### **MENUCOURT A.S.**

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24673256 du 6 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24696395 du 19 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24616796 du 27 11 2022

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24673270 du 27 11 2022

#### **MONTMAGNY S.**

. L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24685257 du 13 11 2022

#### **MONTMORENCY F.C.**

. L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24696302 du 12 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire avec circonstances aggravantes, lors du match N° 24617641 du 6 11 2022

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673275 du 4 12 2022

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673275 du 4 12 2022

#### **MONTSOULT BAILLET US**

. L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement excessif d'un éducateur sur officiel, lors du match N° 24689273 du 13 11 2022

#### **NEUVILLE S/OISE A.S.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos grossiers et injurieux sur officiel, lors du match N° 24617394 du 27 11 2022

#### **ASSOCIATION SPORTIVE TOHO**

. L'équipe CDM évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24671373 du 6 11 2022

#### **ST BRICE F.C.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

#### **OSNY F.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616772 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24616799 du 27 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24615820 du 4 12 2022

. L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Acte de brutalité occasionnant une blessure, lors du match N° 24689149 du 4 12 2022

#### **PARMAIN A.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, plus circonstance aggravante pour être revenu sur le terrain malgré son exclusion et contestation, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement excessif en tant qu'éducateur plus circonstance aggravante en retournant sur le terrain malgré son exclusion, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Comportement obscène pendant la rencontre plus circonstance aggravante pour propos grossiers, injurieux et blessant, lors du match N° 24679237 du 23 10 2022

#### **U. S. PERSAN 03**

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement excessif en qualité d'assistant sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24661056 du 13 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux en dehors de la rencontre sur officiel, lors du match N° 24661056 du 13 11 2022

#### **PIERRELAYE FOOTBALL CLUB**

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos injurieux, grossiers et agressifs répétés, incitation à la violence avec circonstances aggravantes, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos injurieux, grossiers envers officiel, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos injurieux, grossiers envers officiel, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos menaçant envers officiel, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos injurieux, grossiers et agressifs répétés, incitation à la violence avec circonstances aggravantes envers officiel, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Propos injurieux, grossiers envers officiel, non-respect aux devoirs de sa charge, lors du match N° 24679219 du 9 11 2022

#### **PONTOISIENNE J.S.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 24689536 du 12 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24696224 du 3 12 2022

#### **PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.**

. L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur un joueur pendant la rencontre sur une action de jeu, lors du match N° 24668460 du 27 11 2022

#### **PUISEUX LOUVRES 95 F.C.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel, lors du match N° 24689941 du 13 11 2022

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Propos et comportement intimidants et menaçant sur officiel, lors du match N° 24689935 du 12 11 2022

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Entré sur le terrain à multiple reprise, signature de la feuille de match et propos grossiers répétitifs alors qu'il était exclu pour 6 mois, lors du match N° 24689941 du 13 11 2022

#### **ÉCLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24677925 du 20 11 2022

#### **ROISSY EN France**

. L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant et en dehors de la rencontre d'un éducateur sur officiel, lors du match N° 24679254 du 27 11 2022

#### **SARCELLES A.A.S.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689813 du 27 11 2022

#### **ST OUEN L'AUMONE A.S.**

. L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 24692878 du 12 11 2022

#### **SANNOIS ST GRATIEN ENT.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24615812 du 27 11 2022

#### **SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Exclusion à la suite d'un deuxième avertissement, lors du match N° 24616662 du 27 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24694758 du 3 12 2022

#### **ST LEU 95 F.C.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24615820 du 4 12 2022

#### **ST PRIX E.S.**

. L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 12 2022 pour le motif : Comportement grossier sur un joueur, lors du match N° 24685271 du 4 12 2022

#### **THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.**

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Comportement blessant, lors du match N° 24617388 du 13 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 24617382 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22 11 2022 pour le motif : Comportement grossier envers l'équipe visiteuse, lors du match N° 24617382 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 29 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité en dehors de la rencontre sur adversaire, lors du match N° 24617388 du 13 11 2022

#### **VAURÉAL F. C. M.**

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

. L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 8 11 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24689653 du 6 11 2022

. L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Propos obscène pendant et en dehors de la rencontre, lors du match N° 24617518 du 13 11 2022

. L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25075823 du 12 11 2022

. L'équipe U18 évoluant en D2 Poule 4 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF du 21 11 2022 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 24689657 du 02 10 2022

#### **VIARMES ASNIÈRES OL.**

. L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24694662 du 12 11 2022

#### **FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL**

. L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 11 2022 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 24685126 du 13 11 2022

## RENCONTRES à SURVEILLER

La commission Fair-Play & Ethique va communiquer dans les prochains jours les « **Rencontres à surveiller** » pour le **1<sup>er</sup> trimestre 2023**, sur la base d'incidents disciplinaires entre les clubs concernés sur les 3 dernières saisons.

La commission invite par mail par les Présidents et/ou RPS de ces clubs à estimer la sensibilité de ces rencontres et le cas échéant se contacter pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

**Pour rappel** : La Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME) se tient à disposition des clubs pour les assister à mettre en place toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des rencontres « sensibles ».

## CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

Modification du jour de réunion de la commission : **jeudi** au lieu de mercredi

-  Jeudi 12 janvier 2023 – 18h30
-  Jeudi 9 février 2023 – 18h30
-  Jeudi 9 mars 2023 – 18h30
-  Jeudi 6 avril 2023 – 18h30
-  Jeudi 11 mai 2023 – 18h30
-  Jeudi 8 Juin 2023 – 18h30
-  Jeudi 15 juin 2023 – 18h30



*La Commission Fair-Play & Éthique  
souhaite des excellentes fêtes de fin d'année  
à tous les licenciés du  
District du Val-d'Oise de Football*



# Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS  
AU 15/12/2022

# SENIORS DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
ECOUEEN FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
ENTENTE SSG	1	-	1
ST BRICE FC	1	-	1
GROSLAY FC	1	-	1
ST LEU 95 FC	3	-	3
MARLY LA VILLE ES	4	-	4
CHAMPAGNE SFC 95	4	-	4
OSNY FC	12	-	12
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
EAUBONNE CSM	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	3	-	3
VAUREAL FCM	7	-	7
BEZONS USO	8	-	8

SENIORS FEMINIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
ENT. BEAUMONT MOIURS	-	-	-
ENT. HERBLAY ST LEU	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
MONTMORENCY FC	2	-	2
ENT. FOSSES MARLY	6	-	6
BEZONS USO	F	F	F
ENT. ESSG SOISY A.M.	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
PARMAIN AC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ROISSY EN France US	1	-	1
CHAMPAGNE SFC 95	2	-	2
COURDIMANCHE AS	5	-	5
FONTENAY FC	15	-	15
MONTMORENCY FC	15	-	15

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VIARMES ASNIERES OL	-	-	-
FRANCONVILLE FC	1	-	1
DEUIL ENGHEN FC	1	-	1
MERY MERIEL BESSANCO	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	2	-	2
ST PRIX ES	5	-	5
ARGENTEUIL FC	8	-	8

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
CHARS AS	2	-	2
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
PUISEUX LOUVRES 95	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
CORMEILLAIS ACS	-	2	2
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
MENUCOURT AS	2	-	2
COSMO TAVERNY	2	-	2
OSNY FC	4	-	4
ADAMOIS OL	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	16	-	16
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	3	-	3
PONTOISIENNE JS	3	-	3
PERSAN US 03	8	-	8
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
GAPEB	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
PONTOISIENNE JS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	4	-	4
ECOUEEN FC	8	-	8
AUVERS ENNERY FC	9	-	9
VIARMES ASNIERES OL	10	-	10
GOUSSAINVILLE FC	12	-	12
THILLAY ESM	34	-	34
DOMONT FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
COURDIMANCHE AS	-	-	-
FONTENAY FC	-	-	-
FOSSES UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
VALLEE DU SAUSSER ES	-	-	-
ECLAIR DE PUISEUX	1	-	1
MAGNY VEXIN FC	1	-	1
ROISSY EN France US	6	-	6
PARMAIN AC	32	-	32
PIERRELAYE FC	119	-	119
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire  
FAIR - PLAY





# Challenge Fair-Play 2022

## Equipe 2023

TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS  
AU 15/12/2022

U18  
U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
ST LEU 95	-	-	-
ADAMOIS OL	2	2	-
GARGES FCM	1	-	1
SARCELLES AAS	3	-	3
VILLIERS LE BEL FC	4	-	4
ECOUEU FC	5	-	5
FRANCONVILLE FC	5	-	5
BEZONS USO	12	-	12
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ENTENTE SSG	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
ADAMOIS OL	1	-	1
COSMO TAVERNY	2	-	2
CORMELLAIS ACS	7	-	7
OSNY FC	8	-	8
CERGY PONTOISE FC	8	-	8

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
PERSAN US 03	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
FOSSSES F. U.	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
ARNOUVILLE F. AS	3	-	3
ST BRICE FC	4	-	4
VAUREAL FCM	7	-	7

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
VAUREAL FCM	1	-	1
MONTMAGNY FCM	1	-	1
ERAGNY FC	3	-	3
ST PRIX ES	7	-	7
JOUY LE MOUTIER FC	7	-	7

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
ENT? ES MARLY FONTEN	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
MONYSOULT BAILLET US	3	-	3
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PIERRELAYE FC	3	-	3
SARCELLES AAS	6	-	6
ERAGNY FC	6	-	6

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST BRICE FC	-	-	-
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
OSNY F.C.	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	1	-	1
ST OUEN L'AUMONE AS	4	-	4
ECOUEU FC	4	-	4
PERSAN US 03	5	-	5
FOSSSES UF	6	-	6

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
FOSSSES FU	-	-	-
OSNY FC	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
GONESSE RC	1	-	1
JOUY LE MOUTIER FC	4	-	4
PUISEUX LOUVRES 95	42	-	42
CERGY PONTOISE FC	F	F	F
EZANVILLE ECOUEU US	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
GROSLAY FC	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
PIERRELAYE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
E.S. HERBLAY	1	-	1
MENUCOURT AS	3	-	3

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
BEZONS USO	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
ADAMOIS OL	-	-	-
PONTOISIENNE JS	10	-	10
VEXIN A.S.	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHEN FC	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
ECOUEU BOUFFEMONT	-	-	-
ENT. EBM VIARMES BELL	-	-	-
CORMELLAIS ACS	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
GAFEPB	-	-	-
ENT. PARMAN SAUSSER	-	-	-
EAUBONNE CSM	5	-	5
GOUSSAINVILLE FC	F	F	F
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC	-	-	-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
DOMONT FC	-	-	-
EZANVILLE ECOUEU US	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	F	F	F
VEXIN A.S.3	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY



EKINSPOUR

F : équipe forfait général



CNOS  
VAL-D'OISE



# Challenge Fair-Play Equipe

## 2022 ----- 2023

**TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS**  
AU 02/11/2022

# U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
ST BRICE FC	1	-	1
OSNY FC	2	-	2
ERMONT AS	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
ST OUEN L'AUMONE AS	-	-	-
SOISY ANDILLY MARGEN	1	-	1
VAUREAL FCM	1	-	1

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMENT	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
VILLIERS LE BEL FC	-	-	-
PERSAN US 03	1	-	1
SOISY ANDILLY MARGEN	4	-	4
HERBLAY SUR SEINE FC	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
ST LEU 95 FC	-	-	-
VEXIN A.S.	-	-	-
SARCELLES AAS	2	-	2
PONTOISIENNE JS	3	-	3
GOUSSAINVILLE FC	3	-	3
ACADEMIE FC ERMONT	5	-	5
EZANVILLE ECOUEN US	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
ENTENTE SSG	-	-	-
ERAGNY FC	-	-	-
GERGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
FOSSÉS UF	1	-	1
DEUIL ENGHUEN FC	2	-	2
ST OUEN L'AUMONE AS	2	-	2
BEZONS USO	23	-	23

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
COSMO TAVERNY	-	-	-
COURDIMANCHE A S	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
PERSAN US 03	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
ARNOUVILLE F. AS	-	-	-
DEUIL ENGHUEN FC	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
SARCELLES AAS	-	-	-
BEZONS USO	2	-	2
MERY MERIEL BESSANCO	8	-	8
BRUYERES BERNES USM	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC	-	-	-
AUVERS ENNERY FC	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
COURDIMANCHE AS	-	-	-
ENT. ES MARLY FONTEN	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
ACADEMIE FOOTBALL CL	-	-	-
MENUCOURT AS	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	2	2
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMENT	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
JOUY LE MOUTIER FC	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
VIARMES BELLOY BEAUM	1	-	1
ADAMOIS OL	2	-	2
CERGY PONTOISE FC	2	-	2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS	-	-	-
CORMEILLAIS ACS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
EAUBONNE CSM	-	-	-
ECOUEN BOUFFEMENT	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
FRETTOISE ES	-	-	-
MAGNY VEXIN FC	-	-	-
MONTIGNY FC 95	-	-	-
SURVILLIERS AVENIR	-	-	-
VAUREAL FCM	2	-	2
DOMONT FC	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire  
**FAIR - PLAY**



EKINSPOUR



CDOS  
VAL-D'OISE



# Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS  
BONUS / MALUS  
AU 15/12/2022

# CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
MERY MERIEL VESSANCO	-	-	-
PORTUGAIS PAIX VIVRE	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
GONESSE RC	3	-	3
ERAGNY FC	4	-	4
MACCABI SARCELLES	4	-	4
JOUY LE MOUTIER FC	7	-	7
CORMEILLAIS ACS	11	-	11
FRANCO PORTUGAIS ARG	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL	-	-	-
ARNOUVILLE USC	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL C	-	-	-
AVICEMME A.S.C.	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMORENCY FUTSAL	-	-	-
PERSANAISE CFJ	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
CERGY PONTOISE FC	1	-	1
SPORTIFS DE GARGES	1	-	1
EAUBONNE CSM	3	-	3
JOUY LE MOUTIER FC	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
COURDIMANCHE AS	-	-	-
E.S. HERBLAY	-	-	-
MCA FC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-
THILLAY ESM	-	-	-
VAUREAL FCM	-	-	-
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
ST PRIX ES	-	-	-
AS TOHO	1	-	1
MAGNY VEXIN FC	4	-	4
DOMONT FC	F	F	F
ST BRICE FC	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MARCOUVILLE CITY CP	-	-	-
MONTMAGNY FOOT SALLE	-	-	-
MY SARCELLES FUTSAL	-	-	-
SPORTIFS DE GARGES	-	-	-
EAUBONNE CSM	1	-	1
ERMONT AS	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
FC GADJOSTARR FUTSAL	-	-	-
OSNY UNITED	-	-	-
SANNOIS FUTSAL CLUB	-	-	-
AFS VAUREAL	-	-	-
ATTAINVILLE FUTSAL FC	2	-	2

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC	-	-	-
CERGY PORTUGAIS	-	-	-
CHAMPAGNE SFC 95	-	-	-
FRANCONVILLE FC	-	-	-
MONTMAGNY FC	-	-	-
NEUVILLE S/OISE AS	-	-	-
PUISEUX LOUVRES 95	-	-	-
ST BRICE FC	-	-	-
ST LEU FC 95	-	-	-
OSNY FC	1	-	1
CERGY PONTOISE FC	2	-	2
ARGENTEUIL FC	3	-	3

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / C	M	B	TOTAL
GOUSSAINVILLE FC	-	-	-
BEZONS FUTSAL CLUB	-	-	-
COMBO FUTSAL	-	-	-
ST BRICE A.SO	-	-	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	-	-	-
MONTIGNY LVDB	-	-	-
MT SARCELLES FUTSAL	-	-	-
AS FUTSAL ARGENTEUIL	-	-	-
ENTENTE M.M.B.	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEU FC	-	-	-
EARGNY FC	-	-	-
ECOUEU FC	-	-	-
FOSSÉS UF	-	-	-
GONESSE RC	-	-	-
MERY MERIEL BESSANCO	-	-	-
MONTSOULT BAILLET US	-	-	-
USC SAINT GRATIEN	1	-	1
ENT BEAUMONT PERSAN	2	-	2
PORTUGAIS PAIX VIVRE	4	-	4
BEZONS USO	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGNE	F	F	F

Notre partenaire  
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS  
VAL-D'OISE

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST PRIX ES	-	-	-
BEAUCHAMP AS	-	-	-
BOUFFEMONT ACF	-	-	-
GARGES FCM	-	-	-
PORTUGAIS PERSAN ASC	-	-	-
ROISSY EN France U.S.	-	-	-
ERMONT AS	-	-	-
MARLY LA VILLE ES	-	-	-
MONTMORENCY FC	-	-	-
GROSLAY FC	-	-	-
BELLOY ST MARTIN ASC	-	-	-
MENUCOURT AS	-	-	-

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif	
De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15